

Faut-il réguler le taux de testostérone des sportives?

SPORT-ÉTUDE En exigeant des athlètes hyperandrogènes comme Caster Semenya qu'elles subissent un traitement, la Fédération internationale d'athlétisme ne résoudra pas le défi de l'égalité des chances, mais elle s'impose d'insolubles problèmes éthiques, préviennent les chercheurs Fabien Ohl et Lucie Schoch

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) vient de rejeter le recours de Caster Semenya contre un règlement visant les athlètes de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) présentant des différences de développement sexuel. Ce dernier impose aux femmes hyperandrogènes, comme Caster Semenya, de réduire leur taux naturellement élevé de testostérone par un traitement hormonal pour qu'elles puissent concourir dans les épreuves féminines allant du 400 mètres au mile (1609 m).

Le TAS s'accorde sur la proportionnalité des mesures tout en reconnaissant le caractère discriminatoire de ce règlement. Il fait part de sérieuses préoccupations sur les fondements scientifiques, les difficultés d'application et les conséquences de cette législation. Cette décision traduit à l'évidence un embarras. Il ne s'agit pas ici de discuter de l'argumentaire juridique mobilisé lors de cette procédure, dont la disponibilité n'est que très partielle, mais de prendre du recul en s'interrogeant sur les fondements scientifiques et éthiques de la régulation souhaitée par l'IAAF.

Une menace à l'idéal égalitaire du sport?

Ce nouveau règlement s'inscrit dans le prolongement de mesures qui, depuis les années 1960, visent à «protéger» la catégorie féminine dans les compétitions d'athlétisme. Cette volonté est justifiée par des raisons éthiques, l'intention étant d'assurer l'égalité des chances des compétitrices. Or l'hyperandrogénie, supposée conférer un avantage «injuste», est jugée inacceptable parce qu'elle menacerait le maintien d'un idéal égalitaire de la compétition. Car si le sport fascine tant, c'est probablement parce qu'il est un des rares domaines dans lesquels les liens entre les qualités des personnes et leurs résultats sont aussi visibles.

Ce sont aussi des raisons économiques qui expliquent le souhait des organisations sportives de réguler les compétitions afin qu'elles demeurent justes. La défense de la valeur des classements des compétitions sportives est leur fonds de commerce. La participation de femmes qui domineraient les compétitions par un avantage biologique présente l'inconvénient, comme pour le dopage ou le trucage des rencontres, de

réduire l'incertitude des compétitions et donc leur intérêt pour le public. En remettant en cause l'idéal d'égalité des concurrentes, l'hyperandrogénie pourrait mettre en péril l'économie du sport féminin.

Le prisme du biologique

Mais le raisonnement de l'IAAF repose sur une vision réductrice des inégalités, fondée sur une analyse biomédicale sélective. En voulant normaliser une dimension particulière de la biologie, la fédération néglige la complexité et les critères multiples de la réalité des corps et des performances des athlètes qui sont à la fois biologiques, mais aussi économiques, psychologiques et sociales.

Ainsi observe-t-on que le nombre de médailles aux JO est corrélé avec la richesse des nations. Les budgets sont des déterminants essentiels des résultats sportifs dans la plupart des sports

La Fédération internationale d'athlétisme néglige la complexité et les critères multiples de la réalité des corps et des performances des athlètes qui sont à la fois biologiques, mais aussi économiques, psychologiques et sociales

médiatisés. Les inégalités sont également sociales. La plupart des enquêtes montrent que l'accès au sport dépend des revenus et des diplômes des parents. Comme dans d'autres domaines, le sport repose largement sur la transmission familiale d'une culture, processus que l'on a aussi tendance à biologiser comme transmission d'un don. En réalité, le talent est très largement socialement construit.

Or l'IAAF ne prend pas en compte ces autres dimensions de la performance qui remettent pourtant aussi en cause le principe d'égalité qu'elle déclare vouloir défendre par son nouveau règlement. Sa focalisation sur certaines différences biologiques entre les corps féminins paraît ainsi bien arbitraire.

De nombreuses autres inégalités biologiques que l'hyperandrogénie existent et, paradoxalement, ne posent pas de problème dans l'univers sportif. Ainsi,

on célèbre volontiers l'envergure d'albatros du nageur Michael Phelps, ses pieds et ses mains hors normes qui lui confèrent un avantage. Eero Mäntyranta, un Finlandais multiple médaillé de ski de fond aux Jeux olympiques, a été honoré, notamment par un musée dans sa ville natale. Il avait une particularité génétique lui permettant de produire un nombre très élevé de globules rouges qui n'a guère fait polémique.

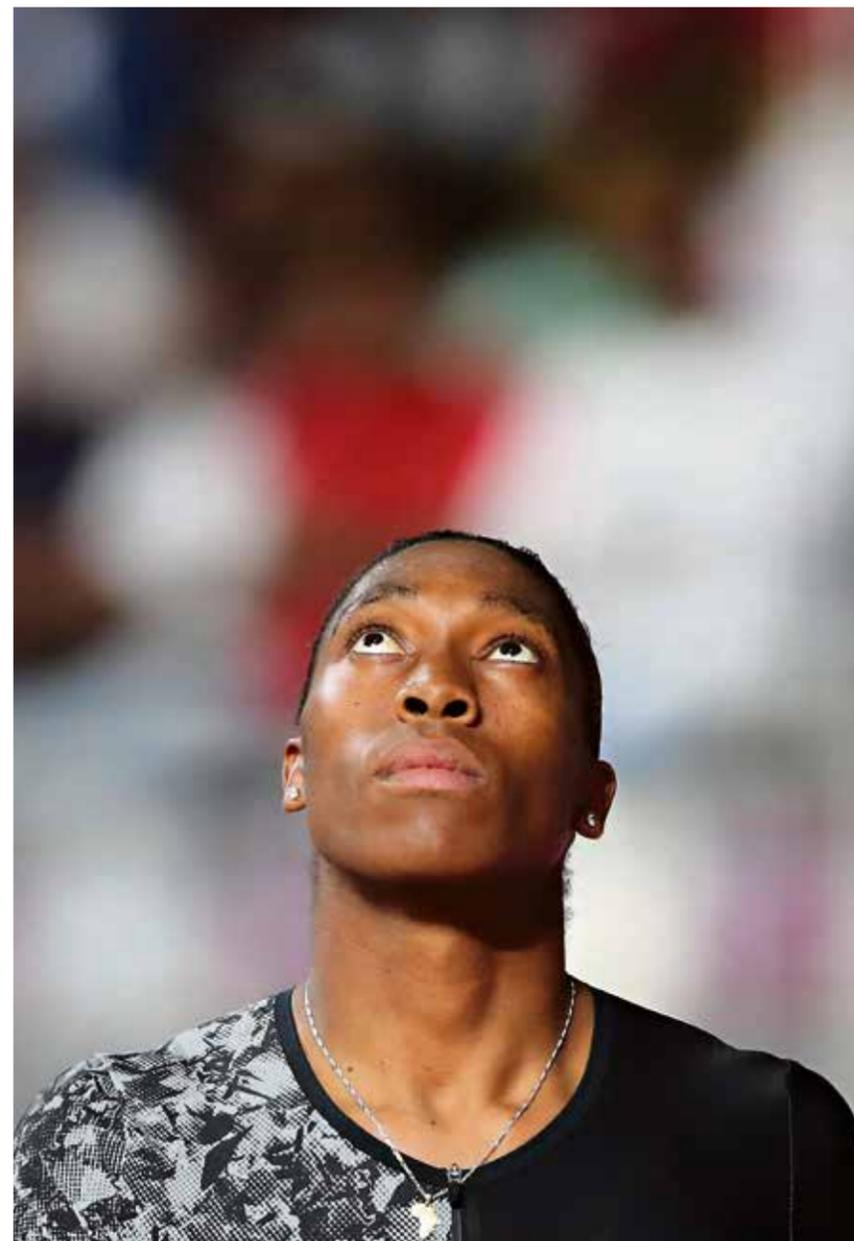
En suivant le raisonnement de l'IAAF, ne faudrait-il pas également investiguer sur ces potentielles sources d'inégalité, et si elles sont avérées, les réguler pour toutes les compétitions, y compris celles des hommes? Faudrait-il imposer un traitement à un athlète comme Eero Mäntyranta? Devrait-on imaginer des catégories de taille en saut en hauteur, ou des catégories de poids dans les lancers, comme cela se pratique dans les sports de combat? On voit bien ici les difficultés à s'engager dans des régula-

ions sans repenser profondément l'ensemble des catégories sportives et les critères sur lesquelles elles sont construites, mais aussi nos catégories de perception de ce qui est juste ou ne l'est pas dans les compétitions sportives.

Fondements scientifiques controversés

Les bases scientifiques de ce nouveau règlement sont fortement contestées au sein de la communauté scientifique. En 2015, suite au recours auprès du TAS de la sprinteuse Dutee Chand, également androgyne, l'IAAF avait été contrainte de repousser l'application de ce nouveau règlement. Elle disposait de deux ans pour apporter les preuves scientifiques de l'avantage conféré par un taux de testostérone plus élevé sur les performances athlétiques féminines.

L'étude alors produite par l'IAAF, et qui est à la base de l'adoption du nou-



Le cas de la Sud-Africaine Caster Semenya soulève des questions épineuses, comme celle de la place à accorder à la biologie pour décider du sort des sportives hyperandrogènes. (KAMRAN JEBREILI/AP)

veau règlement suite au rejet du recours de Caster Semenya, a été cosignée par le médecin de la fédération. Plusieurs experts, dont le Dr Leonid Eidelman, président de la World Medical Association (WMA), se sont interrogés sur l'indépendance et la validité scientifique de cette recherche. Le Dr Leonid Eidelman a par ailleurs invité les membres de la WMA à refuser de mettre en œuvre cette régulation pour des raisons déontologiques, aucune raison médicale ne justifiant ce traitement hormonal.

A l'heure actuelle, le lien entre testostérone et performance physique fait toujours l'objet de nombreuses controverses scientifiques, amenant à se questionner sur la pertinence de ce critère pour définir le périmètre de la catégorie «femme». Certains sociologues dénoncent ainsi le mythe qui entoure cette hormone, mythe qui inspirerait largement l'IAAF pour se convaincre que son règlement est «juste».

L'ombre du dopage, en toute ironie

La question du dopage est en toile de fond de l'attention portée aux taux de testostérone chez les athlètes femmes. Mais alors qu'un des principes de l'antidopage est de préserver la santé des athlètes en évitant un recours à la pharmacologie, on ne peut que s'étonner de ce nouveau règlement qui impose à des sportives en bonne santé des traitements hormonaux pour abaisser leur taux de

testostérone et répondre au nouveau seuil exigé par l'IAAF. Ces traitements ont pourtant des effets secondaires certains, et c'est justement un point litigieux reconnu par le TAS.

Enfin, fallait-il, au nom d'une conception controversée de l'égalité, appliquer un règlement source de nouveaux problèmes éthiques? Questionner, bien souvent sur la scène publique, l'identité sexuée de ces sportives, dans un contexte social de plus grande reconnaissance, au moins en Occident, de la diversité des identités sexuées, met le mouvement sportif en porte-à-faux avec l'évolution des mentalités. L'intention de veiller à une égalité des chances est louable, on comprend que l'IAAF ait pu être sensible à des athlètes qui s'estimaient désavantagées, mais l'enfer sportif est également pavé de bonnes intentions. ■



FABIEN OHL
SOCIOLOGUE À L'INSTITUT
DES SCIENCES DU SPORT
DE L'UNIVERSITÉ DE
LAUSANNE (ISSUL)



LUCIE SCHOCH
SOCIOLOGUE À L'INSTITUT
DES SCIENCES DU SPORT
DE L'UNIVERSITÉ DE
LAUSANNE (ISSUL)